



Culture Loisirs Sports
Syndicat Mixte du C.E.C
« Les Campelières »

MOUGINS

PAR Prefecture

62-20230112-DELIB ROB_2023-DE

Reçu le 18/01/2023

Comité Syndical

Séance du 12 janvier 2023

Délibération N°2023 /1

Le 12 janvier à 14h30 au siège du Syndicat Mixte du C.E.C se sont réunis les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqué, sous la présidence de Monsieur Richard GALY.

Etaient présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, Mme Fleur FRISON ROCHE, M. Didier CARRETERO, M. Jacques NESA

Etaient absent(s) excusé(s) : M. Christophe ULIVIERI représenté par M Richard GALY

Le secrétariat a été assuré par : Madame Michèle ALMES

Prenaient part à la réunion : M. Philippe CHOTARD, Directeur du SMCEC, M. Eric MUNOS DGA Le Cannet, Mme. Angélique JAUBERT- FRANCO responsable administrative et financière Grand bleu CACPL, Mme Isabelle RASETTO RH SMCEC.

Objet : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – EXERCICE 2023

CONCERNE

Gestion et promotion des Activités

Gestion du Patrimoine indivis

Monsieur le Président expose :

PRÉAMBULE

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République¹ (dite loi NOTRe), le Rapport d'Orientations Budgétaires doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Comité Syndical.

Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) permet de fixer le cadre d'élaboration du budget primitif voté lors du prochain comité syndical et de mener une évaluation rétrospective et prospective des grands équilibres financiers de la collectivité.

RAPPEL DU CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Les incertitudes du contexte économique

- Situation internationale et nationale : un ralentissement plus fort que prévu.
- La guerre en Ukraine est venue s'ajouter aux effets de la crise sanitaire.
- Au 2^{ème} trimestre 2022, le PIB mondial a stagné et la production a reculé dans les économies du G20.
- Pour 2023, la croissance prévisionnelle du PIB français s'établirait à +0,6% contre une projection de +2,6% en 2022.

L'inflation s'est généralisée et atteint des niveaux records avec un pic inédit depuis les années 1980 ; pour 2023, la Banque de France prévoit une inflation d'ensemble à 4,7%.

Les taux d'intérêts connaissent une très forte augmentation depuis le 2^{ème} semestre 2022, passant de 0,14% fin 2021 à plus de 2% à ce jour ; les prévisions pour 2023 exposent une augmentation modérée mais néanmoins continue.

Enfin, le taux de chômage poursuit son recul depuis 2021 et s'établit au 1er semestre 2022 à 7,4%.

Le Projet de loi de finances 2023 sur la situation financière des collectivités

Les priorités affichées du Projet de Loi de Finances sont le soutien au pouvoir d'achat, la transition écologique, l'éducation et la sécurité.

006-250600962-20230112-DELIB ROB 2023-DE

Pour atteindre les équilibres budgétaires attendus au niveau européen, la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics est affichée. Un contrat de confiance a été évoqué. Il est attendu des collectivités de contenir leurs dépenses de fonctionnement sous un seuil fixé à inflation diminué de 0,5%.

Le solde du compte au Trésor des collectivités a atteint en 2021 un niveau record de 76 milliards d'euros, permettant selon l'Etat aux collectivités d'apporter une contribution au redressement des comptes publics dans des proportions identiques à la période 2014/2017.

Les échanges avec les représentants des collectivités et l'Etat mentionnent à ce jour, une potentielle hausse de DGF pour accompagner les collectivités confrontées à la hausse du prix de l'énergie ; les écrêtements liés à la péréquation pourraient ainsi être supprimés.

Cependant, ce complément de dotation serait limité aux collectivités éligibles à la dotation de solidarité rurale ou soumis à des critères. Le syndicat mixte, dépendant des participations de la CA Cannes Pays de Lérins et du Département des Alpes-Maritimes, ne bénéficierait ainsi pas de cet « amortisseur ».

Dans ce contexte financier toujours contraint, le Syndicat Mixte du Centre Educatif et Culturel les Campelières s'efforcera de tenir ses objectifs de rigueur dans sa gestion financière et budgétaire.

RAPPEL DU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE ET DU CONTEXTE LOCAL

Les recettes du syndicat proviennent de la participation du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et des recettes provenant des activités de notre structure (sport, culture, piscine, ...). Mais pour l'exercice 2022, les recettes ont été une nouvelle fois réduites, dans un cadre d'incertitude et d'inflation, et de pouvoir d'achat des ménages. Il manque ainsi près de 70.000 euros de recettes, par rapport aux années 2018 et 2019, « années références » avant la crise sanitaire. C'est dans ce contexte très particulier et empreint d'incertitude, que le syndicat mixte des Campelières a dû réduire ses dépenses d'autant pour son équilibre budgétaire, malgré les hausses de fin d'année sur le coût des énergies.

C'est cette même adaptation que nous devons prévoir pour bâtir le budget 2023.

ORIENTATIONS 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

1- La masse salariale

Le syndicat mixte compte à ce jour 18 titulaires, 13 CDD + 2 CDI. Le coût de la masse salariale a baissé depuis 2018 grâce à des efforts de gestion et de redéfinition des missions dans chaque poste. Néanmoins, l'année 2023 verra le budget RH fortement augmenter, d'une part en raison de la revalorisation de 3,5% du point d'indice en année pleine, mais également par la nomination et le changement de grades de certains agents, et la revalorisation de certains cadres d'emplois.

Pour rappel, le budget total de la masse salariale a représenté en 2022, les deux tiers des dépenses de l'établissement public ; l'année 2023 devrait connaître une augmentation.

2- Les charges courantes

Les dépenses de fluides ont malheureusement explosé en 2022, et ont nécessité le vote d'une décision modificative budgétaire, avec des dépenses représentant plus de 225.000 euros, contre 111.000 euros

en 2021. Nous devons une nouvelle fois porter une attention particulière sur ces dépenses en 2023, au vu des incertitudes qui pèsent sur le coût des énergies en général. Le récent marché public pour le transport et la fourniture d'électricité a ainsi mis en avant une très forte augmentation : de 27% à 375% en fonction de la Préfecture de l'année et des horaires de consommation.

006-250600962-20230112-DELIB ROB 2023-DE

Une veille est toujours menée sur la piscine et le gymnase, qui impactent fortement le budget de fonctionnement du syndicat mixte ; il est ainsi prévu une fermeture de l'équipement aquatique lors des vacances hivernales de février 2023, afin de réduire les coûts sur une période particulièrement énergivore, après la fermeture de la fin d'année 2022.

Les travaux en régie se poursuivent, à travers l'équipe technique, qui bien que réduite, intervient au quotidien pour la maintenance du patrimoine immobilier, en complément des prestataires de service œuvrant auprès de notre structure.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

1- Contribution des collectivités : augmentation des demandes auprès des collectivités sur l'exercice 2023

Après 12 années de fonctionnement sans augmentation des participations des collectivités membres, et le vote en 2017 d'une baisse globale de 40.000€, portant ainsi la participation des 2 collectivités à 1.290.400 €, les charges actuelles nous imposent de solliciter davantage la CA Cannes Pays de Lérins et le Département des Alpes-Maritimes.

Un premier courrier d'alerte avait d'ailleurs été transmis aux présidents des deux collectivités en mars 2022, avant un dernier courrier à l'automne, venant préciser le montant qui allait être sollicité au titre du budget 2023.

Ainsi, lors de l'établissement du budget principal, il sera sollicité une participation de +10,22% par rapport à l'exercice précédent. Le montant des participations serait ainsi augmenté de 132.000 euros, passant à 1.422.400€.

2- Produits des services

Après plusieurs années d'incertitude liées notamment à la crise sanitaire, nous espérons retrouver une certaine stabilité dans les recettes du syndicat mixte, que nous estimons au montant perçu en 2022, soit 330.000€.

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

1 – Travaux

Après des travaux importants réalisés sur les rails de la coupole en 2022, l'année 2023 ne devrait pas connaître de gros investissements sur les installations du syndicat mixte. Une somme sera néanmoins inscrite au budget afin de parer toute difficulté sur les tuiles de la piscine, certaines étant endommagées et nécessitant éventuellement un remplacement en cours de saison.

2 – Remboursement de l'emprunt piscine

L'année 2023 sera marquée par la 11ème annuité de remboursement de l'emprunt contracté en 2011 pour la rénovation de l'équipement aquatique, à raison de 80.000 euros. Pour rappel, la dernière échéance interviendra en 2027.

3 – Acquisitions

Une somme de 20.000 euros d'achat de matériel peut être envisagée au titre de l'année 2023, dans le cadre du renouvellement de matériel sportif, informatique et technique notamment. Ce montant, est le fruit d'une gestion rigoureuse et des efforts consentis par les services durant de très nombreuses années.

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

- 1 – Le montant des investissements réalisés en 2022, permet la récupération d'environ **20.000€** de fonds de compensation de la TVA (FCVA) en 2023.
- 2 – Le syndicat mixte n'ayant que de très faibles recettes d'investissement, il conviendra de basculer des crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, permettant ainsi la réalisation des travaux envisagés sur l'exercice comptable.

CONCLUSION

Le budget 2023 reposera une nouvelle fois sur une gestion très rigoureuse des finances publiques. Une veille continue sera mise en place pour suivre l'évolution de nos consommations de gaz et d'électricité.

Les investissements seront réduits uniquement aux travaux nécessaires à la bonne exploitation de nos équipements, alliant confort pour les usagers tout en garantissant la sécurité pour tous, adhérents et agents de la collectivité.

Les principaux objectifs financiers du budget primitif 2023 s'inscriront dans la stricte continuité des budgets précédents :

- poursuivre la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- réfléchir à une dynamisation de nos recettes, en proposant des activités attractives

La saine gestion financière de notre établissement public, la poursuite quotidienne des efforts de l'ensemble des services, doivent permettre d'envisager l'année 2023 une nouvelle fois avec sérénité.

Je vous rappelle que, compte tenu du double objet de ce syndicat, lorsqu'il y aura des opérations patrimoniales dans le cadre de la reconstruction du collège devant intervenir, elles seront désormais retracées dans un budget annexe qu'il sera nécessaire de présenter.

Le conseil syndical est invité à prendre acte du débat sur les bases de ce rapport.

- **LE COMITÉ SYNDICAL, sur proposition du rapporteur, après en avoir délibéré, A l'unanimité, prend acte du débat sur les bases de ce rapport.**

Résultat du vote :

Exprimés : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0
ADOPTÉ : à l'unanimité

Fait à MOUGINS, le 12/01/2023

Le Président
Conseiller régional
Vice-Président de la C.A.C.P.L.



Richard GALY

- Transmis au représentant de l'Etat le : le 18/01/2023